



Référence : Banques / F&P / SVA

Dossier : P2212-13

Le 20 février 2004

Destinataires : Banques
Sociétés de fiducie et de prêts fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales

Objet : Chapitre 3860 du Manuel de l'ICCA et traitement des fonds propres réglementaires des actions privilégiées et des instruments novateurs de catégorie 1

En vertu des modifications finales apportées au paragraphe 3860 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers, informations à fournir et présentation*; certaines actions privilégiées en circulation admissibles pour inclusion parmi les fonds propres de catégorie 1 et pouvant être converties en actions ordinaires devront être portées au passif aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada. Les modifications apportées au chapitre 3860 auront également une incidence sur le traitement comptable des instruments de fonds propres en circulation qui possèdent des caractéristiques de conversion semblables et qui sont actuellement admissibles au traitement réservé aux fonds propres novateurs de catégorie 1. Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers débutant à partir du 1^{er} novembre 2004 inclusivement.

Le BSIF a résolu que ces modifications auront une incidence sur la mesure dans laquelle il sera possible d'inclure de telles actions privilégiées parmi les fonds propres de catégorie 1 d'une IFF et pourront avoir une incidence sur la mesure dans laquelle il sera possible de continuer d'inclure les instruments possédant des caractéristiques de conversion semblables parmi les fonds propres novateurs de catégorie 1 d'une IFF. Par conséquent, le BSIF diffuse un préavis visant à fournir des précisions sur le traitement réglementaire de ces instruments de fonds propres à compter de cette date.

Ce préavis est affiché en anglais et en français sur le site Web du BSIF (<http://www.osfi-bsif.gc.ca>) à la rubrique [Publications](#). Vous pouvez également en obtenir un exemplaire imprimé en communiquant avec M. Stéphane Dupel, Division des services généraux, par courriel à l'adresse pub@osfi-bsif.gc.ca ou par télécopieur, au (613) 952-8219.

Les questions et les observations concernant ce préavis doivent être adressées à M. Paul Melaschenko, Division des fonds propres, au (613) 990-6429, par télécopieur au (613) 991-6822 ou par courriel, à paul.melaschenko@osfi-bsif.gc.ca, ou à M. Jeff Miller, Division des fonds propres, au (613) 990-5536, ou par courriel à jeff.miller@osfi-bsif.gc.ca.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson

